

## Ministry of Education Ministère de l'Éducation

**Business Operations Strategic** 

**Supports Branch** 

Direction du soutien opérationnel

stratégique

2 Carlton Street 2 rue Carlton Suite 710 Suite 710

Toronto ON M5B 1J3 Toronto (Ontario) M7A 0B8

2022:SB01

Date: 24 janvier 2022

**Destinataires :** Surintendantes et surintendants des affaires

Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des

administrations scolaires

Expéditeur(trice) : Colleen Hogan

Directrice

Direction du soutien opérationnel stratégique

Objet: Modification temporaire de la règle des 50 jours de

réemploi du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO) pour l'année scolaire

2021-2022 – Exigences en matière de rapports

Cette note de service fait suite à la communication du 10 janvier 2022 de la part du ministre Lecce et de la sous-ministre Naylor concernant la modification temporaire des règles de réemploi de 50 jours du RREO.

Dans le cadre des efforts continus du ministère pour fournir aux conseils scolaires le soutien nécessaire pour répondre aux préoccupations en matière de dotation liées à la COVID 19, le ministère et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) ont conclu une entente pour l'année scolaire 2021-2022 afin de modifier temporairement les règles de réemploi du RREO énoncées à l'annexe 1 de la Loi sur le régime de retraite des enseignants de 1990, afin de prolonger la limite de 50 jours à une limite de 95 jours jusqu'au 30 juin 2022 comme cela a été fait pour l'année scolaire 2020-2021.

Le ministère est conscient des défis que les conseils scolaires ont identifiés en ce qui concerne la dotation relevée par les conseils scolaires et, pour y répondre, il s'est donné comme priorité d'aider ces derniers à accéder à un plus grand bassin

d'enseignantes et d'enseignants qualifiés afin que les écoles puissent maximiser la sécurité, minimiser les perturbations et assurer le maintien de la qualité de l'éducation. En doublant presque la limite de réemploi de 50 à 95 jours, l'intention est d'apporter un soulagement bien nécessaire en matière de dotation liée à la COVID 19 en offrant aux enseignantes et enseignants à la retraite, la possibilité de travailler jusqu'à 95 jours en tant qu'enseignante ou enseignant, directrice adjointe ou directeur adjoint ou directrice ou directeur, sans que leur régime de retraite ne soit suspendu.

## Détails concernant la modification temporaire

À titre de rappel, pour que les personnes à la retraite puissent se qualifier afin d'être réembauchées au-delà de la limite de 50 jours et jusqu'à la limite de 95 jours, les trois critères suivants doivent être respectés :

- (1) La personne retraitée est employée par un conseil scolaire financé par les fonds publics de l'Ontario, par l'administration des écoles provinciales ou par le Consortium Centre Jules-Léger; et
- (2) La personne retraitée travaille dans une école (y compris virtuelle, en ligne et à distance) ; et
- (3) Le poste exige que la personne retraitée détienne une carte de compétence valide de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ou du ministère de l'Éducation (c'est-à-dire enseignante ou enseignant, directrice adjointe ou directeur adjoint ou directrice ou directeur).

Si les critères ci-dessus sont respectés, la personne retraitée peut travailler jusqu'à la fin du mois au cours duquel il dépasse la limite des 95 jours ou jusqu'au 30 juin 2022, selon la première éventualité, sans voir son régime de retraite suspendu. Toutefois, si une seule de ces conditions n'est pas respectée ou si la personne retraitée dépasse la limite des 50 jours au 30 juin 2022 et continue à travailler en juillet ou en août, son régime de retraite sera suspendu.

Les personnes retraitées réemployées continuent d'être responsables du suivi de leurs jours et doivent informer immédiatement les responsables du RREO si elles prévoient dépasser la limite de 95 jours ou si elles ont des questions sur la façon dont les règles de réemploi affectent leur régime de retraite.

## Exigence en matière de rapports des conseils scolaires

Dans le cadre de l'accord conjoint visant à prolonger la limite de réemploi à 95 jours, le ministère va continuer à recueillir des rapports mensuels auprès des conseils scolaires pour surveiller l'embauche et les jours travaillés par les retraités ainsi que le degré de pénurie du personnel qui continue d'exister. Le modèle de rapport pour l'année scolaire 2021-2022 ci-joint est conforme à l'outil de rapport utilisé en 2020-2021.

L'année dernière, il y a eu quelques incohérences dans les informations communiquées au ministère et au RREO. Veuillez-vous assurer que pour le mois de déclaration, les données sur l'effectif et le nombre de jours travaillés sont remplies à l'aide des extraits de données de paie qui sont soumis au RREO toutes les deux semaines et qui se terminent pour ce mois de déclaration et qui identifient les personnes qui sont réemployées.

Veuillez-vous référer à l'annexe A pour le modèle de rapport à utiliser pour l'année scolaire 2021-2022, y compris les instructions

Dates d'échéance de soumission :

- Rapports mensuels pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2021 ainsi que janvier 2022 – Un total de 5 rapports à soumettre au plus tard le 28 février 2022
- Rapports mensuels pour les mois subséquents à soumettre au plus tard le dernier jour ouvrable du mois suivant (par exemple : le rapport pour février 2022 doit être soumis au plus tard le 31 mars 2022; le dernier rapport étant dû au plus tard le 29 juillet 2022 couvrant le mois de juin 2022)

Veuillez soumettre les rapports complétés à <u>EDUpensions@ontario.ca</u> avec l'énoncé suivant en tant qu'objet « Rapport de réemploi - [ajouter le mois du rapport] – [ajouter le nom du conseil scolaire/de l'administration scolaire] ».

Si vous avez des questions concernant l'établissement du rapport, veuillez communiquer avec Colleen Hogan par courriel à <u>Colleen.Hogan@ontario.ca</u> ou par téléphone ou avec Patrizia Del Riccio par courriel à <u>Patrizia.DelRiccio@ontario.ca</u> ou par téléphone au 416-885-2950.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

Colleen Hogan
Directrice
Direction du soutien opérationnel stratégique

c. c. Directrices et directeurs de l'éducation

Présidente/Président, Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO)

Directrice générale et secrétaire-trésorière/Directeur général et secrétaire-trésorier, Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)

Secrétaire général/Secrétaire générale, Elementary Teachers' Federation of Ontario (ETFO)

Secrétaire général/Secrétaire générale, Ontario English Catholic Trustees' Association (OECTA)

Secrétaire général/Secrétaire générale, Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO)

Directrice générale/Directeur général, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)

Directrice générale/Directeur général, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)